

# Saclay Citoyen

Groupe d'actions juridiques

citoyen et associatif  
du plateau de Saclay et des vallées

Jouy en Josas, le 27 mai 2017

Madame la candidate à l'élection législative  
Monsieur le candidat à l'élection législative

**Objet : Saclay Citoyen demande aux candidats et candidates aux élections législatives de s'engager à prononcer un moratoire suspendant les opérations d'aménagement effectuées dans le cadre du cluster Paris-Saclay.**

A l'occasion des élections législatives, Saclay Citoyen demande à chaque candidat/te des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> circonscriptions de l'Essonne, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> des Yvelines, de se prononcer sur l'avenir des terres agricoles et espaces naturels du plateau de Saclay.

En effet la pertinence et la faisabilité du projet de pôle scientifique et technologique Paris-Saclay qui devrait s'installer sur des terres parmi les plus fertiles d'Europe, sont de plus en plus contestées aussi bien dans les rapports officiels que par des actions juridiques en cours.

L'ambiguïté du projet dès le début est reflétée par la variabilité des dénominations qui lui sont associées : campus-cluster, cluster cité, campus urbain, super-cluster métropolitain. C'est en réalité au fil du temps une opération d'urbanisation qui a vu le jour là où aucun projet scientifique cohérent n'arrivait à émerger. Une ville nouvelle se profile maintenant sur la frange sud du plateau, avec une population de l'ordre de 35 000 habitants.

Pourtant, aucun débat public n'a été organisé par le maître d'ouvrage sur le projet global d'aménagement du plateau de Saclay, alors que son coût dépasse très largement les seuils prévus par les textes en vigueur, qui imposent une saisine de la Commission Nationale du débat public. Ainsi le maître d'ouvrage s'est exonéré de la double nécessité de porter au débat l'opportunité du projet de cluster et de présenter plusieurs options d'aménagement. Vingt-sept associations ont saisi - hélas en vain - les ministres concernés afin que soit organisé un débat public sur le devenir du plateau de Saclay.

Les habitants et associations sont mobilisés de longue date pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels du plateau de Saclay. Le projet Paris-Saclay non seulement sacrifie dès à présent près de 400 hectares de terres agricoles, mettant en péril l'équilibre économique de l'activité agricole, mais de plus à terme, si un métro venait à se réaliser, aurait pour conséquence une urbanisation massive du plateau.

### *L'absence de pertinence du projet Paris-Saclay*

Les habitants et associations ont dès l'origine démontré l'absence de pertinence du transfert massif d'organismes sur le plateau de Saclay au regard des tendances mondiales, qui révèlent qu'une telle opération de concentration de la recherche et des universités au milieu des champs est aujourd'hui dépassée.

En effet

- les études montrent que la concentration des chercheurs sur un même lieu nuit à la performance, en créant des phénomènes de concurrence directe.
- pour le prix Nobel Jean Tirole, l'effectif optimum pour les universités de recherche est de l'ordre de 10 000 à 15 000 étudiants (exceptionnellement jusqu'à 30 000), alors que Paris Saclay veut accueillir quelque 70 000 étudiants.
- en 2009 la revue Business week annonçait que l'innovation retourne en centre-ville, au sein de districts d'innovation. Nombreuses sont les start up qui désormais délaissent la Silicon Valley pour s'installer dans les zones urbaines telle la ville de San Francisco.
- Microsoft et Cisco ont quitté la zone proche du plateau de Saclay dite de Courtabœuf pour s'installer dans le cœur de l'agglomération parisienne, l'Ecole des Mines a refusé de déménager du centre de Paris vers Saclay.

Les divergences d'intérêt entre grandes écoles et universités éclatent désormais au grand jour et une scission semble inévitable.

Le rapport annuel 2017 de la Cour des Comptes est très critique sur le projet Paris-Saclay, et met en évidence un fort risque de voir ce projet tourner au fiasco, alors qu'elle pointe un financement massif de 5,3 milliards d'euros.

Bernard Attali, dans une tribune parue dans Les Echos « Oui, Saclay pourrait être un échec, voici pourquoi » indique que « vouloir la fusion de centres universitaires de 80 000 étudiants avec une école de 3 000 comme l'X (et d'autres) dans un ensemble ingouvernable était à l'évidence voué à l'échec » et que « dans cette affaire de Saclay, la nation a dépensé quelque 5 milliards d'euros sans vision claire de l'objectif et parfois même de bon sens ». S'agissant par exemple du projet annoncé comme phare de fusion Centrale/Supélec, les salariés de Supélec s'inquiètent de la fusion au point de se mettre en grève, jugeant « inaboutis les projets pédagogiques de l'ensemble " et la Direction réplique "Mais le projet n'est pas encore mûr et nous devons nous donner du temps", ce qui résume bien à la fois le vice originel du cluster et la nécessité d'un moratoire.

### *Des actions juridiques en cours aux plans national et européen*

Les associations du plateau de Saclay ont noté d'importantes irrégularités juridiques dans la mise en place des opérations d'aménagement du plateau de Saclay et ont engagé des recours :

- recours en date du 27 janvier 2016, en excès de pouvoir contre l'arrêté n°2015/SP2/BAIE/030 du 29 juillet 2015, déclarant d'utilité publique l'aménagement du secteur de Corbeville sur le territoire des communes d'Orsay et de Saclay ;
- recours en date du 10 novembre 2016, requête en annulation de l'arrêté n° 2016- PREF-DCRL/BEPAFI/SSAF-305 du 11 mai 2016, portant prorogation de la validité de la déclaration d'utilité publique relative à la requalification de la RD 36 en une infrastructure multimodale (prononcée par arrêté n°2011-PREF-DCRL/BEPAFI/SSA/271 du 14 juin).

Simultanément, la Commission des pétitions du Parlement européen a été saisie : onze associations, dont France Nature Environnement, et France Nature Environnement Ile-de-France, ont adressé le 20 juillet 2016 une pétition au Parlement européen, au motif que huit directives européennes et une Convention européenne ne sont pas respectées par les autorités compétentes dans le projet d'aménagement du plateau de Saclay. Cette pétition a été jugée recevable par la Commission des pétitions.

#### **La demande de moratoire**

**Le groupe d'actions juridiques Saclay Citoyen demande la suspension des opérations d'aménagement effectuées dans le cadre du cluster Paris-Saclay tant que les actions juridiques engagées aux plans français et européen sont en cours. Une pétition qui a recueilli plus de 5000 signatures en peu de temps vient appuyer cette demande.**

Aussi, le groupe Saclay Citoyen souhaite connaître votre position sur cette demande de moratoire. Toutes les réponses des candidats et candidates, absences ou refus de réponse seront publiés sur le site de Saclay Citoyen.

Dans l'attente de votre réponse,

Pour Saclay Citoyen

Claudine Parayre

Contact : Claudine Parayre, 41 rue Kurzenne, 78350 Jouy en Josas.

Tél : 06 86 23 45 41

courriel : saclaycitoyen@gmail.com